La qualité de l'eau

La production et la distribution de l’eau potable sont encadrées par une réglementation stricte qui impose des normes définissant la qualité exigible de l’eau destinée à la consommation humaine. La volonté première est de fournir à l’utilisateur une eau de qualité sanitaire, garantie contre tous les risques, immédiats ou à long terme, réels, potentiels ou même simplement supposés. Il s’agit ensuite d’offrir une eau de qualité organoleptique, agréable à boire, claire, inodore et équilibrée en sels minéraux. L’eau « propre à la consommation humaine » doit répondre à environ 70 critères de qualité répartis entre des limites de qualité et des références de qualité. Un critère donné est rempli lorsque la norme est respectée pour un paramètre donné. Notez qu’un paramètre est un élément dont on va chercher la présence et la quantité (exemple : le fer). Enfin, la norme, représentée par un chiffre, fixe une limite supérieure à ne pas dépasser (pour le fer : 200 microgrammes maximum par litre) ou une limite inférieure à respecter.